

Message et papier relatifs à l'union projetée de la *Colombie Anglaise* avec la Puissance du *Canada*.

Message et correspondance entre le gouvernement impérial et celui du *Canada* au sujet de l'acte de *Manitoba*, avec le projet du bill que l'on se propose de soumettre au Parlement Impérial sur le même sujet.

Message et correspondance entre le gouvernement de la Puissance et les gouvernements d'*Ontario* et de *Québec*, avec d'autres documents relatifs à la sentence des arbitres.

Message avec un ordre en conseil (et un mémoire) établissant, en vertu de l'acte 33, *Vic.*, ch. 31, des réglemens relatifs aux terres publiques dans la province de *Manitoba*.

Le comité recommande aussi que les documents suivants soient imprimés comme documents de la session seulement :

État fait en vertu de la 9e clause de l'acte 33, *Vic.*, chap. 40, intitulé : " Acte pour transférer à Sa Majesté pour les fins y mentionnées, les propriétés et les pouvoirs dont sont maintenant investis les syndics de la banque du *Haut Canada*."

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés :

Réponse à une adresse—État indiquant les sommes perçues par les officiers de douane etc., pour obligations, entrées, etc., et un état des honoraires, s'il en est, que ces officiers ont le droit de recevoir en rapport avec leurs devoirs.

Rapport du ministre de l'agriculture présenté conformément à l'Acte du recensement ;

Charte de la banque Royale Canadienne, *Canada*, 1870 ;

Message avec les rapports annuels du ministre de la marine et des pêcheries, faisant voir les recettes et les dépenses sous l'autorité de l'acte de la police de havre et de l'acte en faveur des marins malades et en détresse.

Le tout respectueusement soumis,

J. SIMPSON,  
*Président.*

CHAMBRE DE COMITÉ,  
6 mars, 1871.

Le comité conjoint des impressions des deux Chambres a l'honneur de présenter comme étant son Troisième rapport,

Le rapport du sous-comité nommé pour examiner les comptes d'impressions ; le rapport du greffier du comité sur les services d'impressions de l'année dernière, et le bilan annuel des comptes d'impressions, qu'il recommande respectueusement à la considération des deux Chambres.

Le tout respectueusement soumis,

J. SIMPSON,  
*Président.*

CHAMBRE DE COMITÉ,  
2 mars 1871.,

Le sous-comité nommé par le comité conjoint des impressions pour examiner les comptes d'impressions, et auquel ont été renvoyés le rapport du greffier du comité sur les services de l'année dernière et le bilan annuel, a l'honneur de faire rapport comme suit :

Le bilan a d'abord été examiné par votre sous-comité. Au débit, figurent l'argent en main et la valeur du papier de la dernière session en main, (tels que reproduits du bilan précédent ;) le montant des mandats émis, (tels que certifiés par M. *Langton*,) le montant payé par la compagnie d'assurance, (montant entier de la police d'assurance sur l'atelier de relieur établi dans l'édifice de M. *Desbarats* lorsque cet édifice a été détruit par l'incendie,) et le montant reçu pour l'impression des bills privés, (tel que certifié par M. *Todd*) le tout est correct.